ANNEXE : PRESTATIONS CONCERNANT LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

1. Présentation de la typologie des expositions - lieux d'intervention du TITULAIRE pour les expositions temporaires

Espaces concernés	Descriptif des expositions et des espaces	Rythme annuel de programmation	Observations
Mezzanine Est (Galerie Germain Viatte)	Expositions conçues à partir des collections du musée du quai Branly et de prêts extérieurs, Espace d'exposition de 600 m² environ - scénographie adaptée à chaque exposition - mobilier pérenne (notamment vitrines) - parc d'éclairage pérenne	Soit entre 1 et 3 expositions par an	Le calendrier annuel de programmation des expositions et le planning des différentes phases par exposition pour l'année N seront communiqués au TITULAIRE par le référent du service des expositions
Mezzanine Ouest (Galerie Marc Ladreit de La Charrière)	2 types d'exposition : Type 1 : expositions d'anthropologie et de collectionneurs conçues à partir des collections du musée du Quai Branly et de prêts extérieurs, de longue durée environ 6 mois Type 2 : exposition d'Art Contemporains, souvent des cartes blanches aux artistes (entre 4 et 6 mois) Espace d'exposition de 300 m² environ - scénographie adaptée à chaque exposition - parc d'éclairage pérenne	1 à 2 expositions par an	Le calendrier annuel de programmation des expositions et le planning des différentes phases par exposition pour l'année N seront communiqués au TITULAIRE par le référent du service des expositions
Galerie Jardin	Expositions dites internationales souvent le fruit de collaboration avec d'autres institutions internationales (coproduction/co-organisation...), conçues à partir de collections musée du Quai Branly et hors MQB - Espace d'exposition de 1800 m² environ - scénographie adaptée à chaque exposition - parc d'éclairage pérenne	Soit entre 2 et 4 expositions par an	Le calendrier annuel de programmation des expositions et le planning des différentes phases par exposition pour l'année N seront communiqués au TITULAIRE par le référent du service des expositions
Mezzanine Centrale (atelier Martine Aublet)	Installations d'œuvres majoritairement à partir de collections du musée - espace d'environ 200 m² - mobilier pérenne et modulable - parc d'éclairage pérenne	1 à 2 expositions par an	Le calendrier annuel de programmation des expositions et le planning des différentes phases par exposition pour l'année N seront communiqués au TITULAIRE par le référent du service des expositions
Atelier R1 Université, Ateliers de soclage et de peinture	Espace de préparation des œuvres présentées dans les espaces d'expositions : soclage / encadrement (prestataire extérieur), constats d'état avant installation dans les espaces d'exposition concernés mais aussi pour désoclage, constats d'état à la fermeture des expositions L'espace est équipé d'une cabine de soclage et disposant de trois postes de travail par point chaud et d'une cabine de peinture disposant d'une hotte d'aspiration avec filtre		

2. Durées approximatives des phases expositions

Expositions	Phase 1 : montage travaux (aménagements scénographiques)	Phase 2 : installation des œuvres	Phase 3 : exploitation (ouverture / fermeture de l'exposition)	Phase 4 : démontage des œuvres / remballage	Phase 5 : démontage des aménagements scénographiques	Observations
Mezzanine Est (Galerie Germain Viatte)	3 à 4 semaines	2 semaines	3 à 6 mois	1 semaine	1 à 2 semaines	Inter-exposition : 7 à 8 semaines pour démontage de l'exposition précédente et montage de l'exposition à venir
Mezzanine Ouest (Galerie Marc Ladreit de La Charrière)	2 à 3 semaines	1 semaine	3 à 4 mois	2 semaines	1 semaine	Inter-exposition : 5 semaines pour démontage de l'exposition précédente et montage de l'exposition à venir
Galerie Jardin	4 à 5 semaines	2 semaines	3 à 8 mois	1 à 2 semaines	2 semaines	Inter-exposition: 10 à 11 semaines en moyenne pour démontage de l'exposition précédente et montage de l'exposition à venir
Mezzanine Centrale (atelier Martine Aublet)	1 semaine	3 jours	7 à 11 mois à partir de 2027	1 semaine	1 semaine	Inter-exposition : 5 semaines pour démontage de l'exposition précédente et montage de l'exposition à venir

Toute intervention technique dans les espaces en période de chantier doit être validée au préalable avec le service des expositions, notamment pendant les phases 2 et 4 particulièrement sensibles du fait de la présence d'œuvres dans les espaces. Toutes personnes non accompagnées d'un agent de sécurité pourront se voir faire refuser l'accès à la zone pendant cette période

3. Descriptif général des interventions et prestations à réaliser par le TITULAIRE liées aux expositions

Le TITULAIRE se conformera au "récapitulatif des tâches à réaliser" qui lui sera remis durant la "Période de Recouvrement"

Prestations à réaliser par le TITULAIRE toutes phases confondues (tout espace d'exposition et atelier R1)	Observations
Gestion globale et pilotage des prestations	Le TITULAIRE désigne un référent unique pour les services de la production et de la régie des expositions
Sûreté et surveillance dans les espaces d'expositions et en atelier R1 université lors de la maintenance et du nettoyage de ces espaces	
Nettoyage des espaces d'exposition (surfaces murales, sols, vitrerie…) et de l'atelier R1 université sol / postes de travail / étagères... Nettoyage fin spécifique, (plafond, gaines...) hors forfait au bordereau des prix unitaires. Nettoyage des installations, équipements, aménagements scénographiques pérennes ou non (surfaces murales, au sol, vitreries extérieures, revêtement...)	Le TITULAIRE doit tenir compte des espaces dans lesquels il intervient notamment du fait de la présence d'œuvres d'art, tant dans les espaces d'exposition que dans l'atelier R1 Université Les préconisations de nettoyage seront communiquées au préalable par l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC au TITULAIRE, notamment sur les produits à utiliser adaptés aux matériaux à nettoyer et à la méthodologie de nettoyage (pour les aménagements pérennes et scénographiques propres aux expositions)
Gestion des déchets légers d'expositions avec mise à disposition durant les phases 1, 2 et 3, 4 de poubelles, dans les espaces d'expositions ou dans l'atelier R1, et leur rotation quand elles sont pleines et leur évacuation	Les déchets lourds (notamment évacuation des aménagements scénographiques en fin de phase 5) sont gérés par les prestataires retenus sur chaque exposition

Veille technique et entretien pour les équipements et installations pérennes incluant (mais non limité à) : vitrines pérennes (Atelier Martine Aublet et Vitrines Silo de la Mezzanine Est), garde-corps, visseries, alarmes, caméras, maintenance de l'alimentation électrique des espaces (des rails électrique, trappons ...)	Veille et maintenance
Veille, maintenance préventive et corrective des installations et équipements pérennes (notamment éclairage, alarmes, multimédia) avec définition et coordination des besoins, interventions pour maintenance des matériels et mise à disposition des consommables	
Veille et maintenance préventive des espaces d'exposition et des équipements/aménagements scénographiques spécifiques aux expositions (notamment luminaires et vitrines de la Mezzanine Centrale et de la Mezzanine Est, y compris pour la vitrine Silo)	Avec envoi de notification de passage et de bonnes exécutions des prestations
Manutentions diverses notamment du mobilier pérenne entre espaces d'expositions et zones de stockage du musée	
Surveillance des espaces d'exposition et de leurs accès en période de chantier et d'exploitation	
Installation des portes et des rideaux de chantier, dépose et rangement	
Fourniture, mise en place et dépose des éléments de signalétique directionnelle propre à chaque espace et à chaque changement de programmation d'exposition	

4. Prestations à réaliser par le TITULAIRE déroulées par phase et tout espace confondu

	Phase 1 : montage travaux (aménagements scénographiques)	Phase 2 : installation des œuvres	Phase 3 : exploitation (ouverture / fermeture de l'exposition)	Phase 4 : démontage des œuvres / remballage	Phase 5 : démontage des aménagements scénographiques	Observations
Sûreté et surveillance	Oui, dans les espaces d'exposition concernés suivant les effectifs du socle et des clés d'activation déployés	Oui, dans les espaces d'exposition concernés suivant les effectifs du socle et des clés d'activation déployés	Oui, dans les espaces d'exposition concernés suivant les effectifs du socle et des clés d'activation déployés	Oui, dans les espaces d'exposition concernés suivant les effectifs du socle et des clés d'activation déployés	Oui, dans les espaces d'exposition concernés suivant les effectifs du socle et des clés d'activation déployés	Conformément au CCTP et à adapter notamment en fonction des exigences prêteurs figurant aux contrats de prêt, principalement pour les phases 2,3 et 4 - avec mise en place et enlèvement lors des chantiers montage/démontage des portes nécessaires à la mise en sécurité des espaces Contrôle des accès en période de chantier pour tous les espaces, y compris pour la mezzanine centrale

Nettoyage	Oui, en fin de chantier travaux : nettoyage de type fin avec évacuation des déchets légers	Oui, en fin de montage des œuvres et avant inauguration et pré vernissage de l'exposition : nettoyage de type fin avec évacuation des déchets légers	Oui, quotidien au préalable de l'ouverture au public et régulièrement dans la journée pour maintien de l'espace propre (y compris les circulations, les sanitaires, les ascenseurs, les escaliers,)	Non	Oui, en fin de chantier de démontage travaux : nettoyage de type fin avec remise en état selon les préconisations fournies par l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC au TITULAIRE et évacuation des déchets légers	Toutes phases confondues : nettoyage à réaliser selon préconisations fournies par l'Établissement public et selon le protocole ménage fourni par le service des expositions temporaires Nettoyage journalier des monte-charges en phases 1, 2 4 et 5
Gestion des déchets légers expositions avec mise à disposition de poubelles et évacuation	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Manutentions diverses notamment du mobilier pérenne entre espaces d'expositions et zones de stockage musée	Ponctuel	Ponctuel	Ponctuel	Ponctuel	Ponctuel	
Veille, maintenance préventive et corrective des installations et équipements pérennes (notamment éclairage, vitrines) avec définition et coordination des besoins et mise à disposition des fournitures nécessaires, gestion des stocks	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Veille et maintenance à réaliser au préalable et pendant les phases 1-3-5 et étendue également à toute l'année avec la mise en place d'une gestion des stocks informatisée et physique avec outil adapté à chaque équipement / mobilier (éclairages, vitrines...) avec établissement des fiches de suivis des mouvements/transferts/actions de maintenance, suivi du bon fonctionnement des matériels au travers des interventions périodiques préventives ou curatives, coordination des besoins en matière de maintenance des équipements (consommables), formalisation de la procédure par note descriptive aux services de la production/régie des expositions - déclenchement des actions de maintenance par le TITULAIRE avec information préalable aux services de la production/régie des expositions - proposition d'un outil de veille formalisé par le TITULAIRE au service des expositions et d'une procédure de transmission des informations, de remise de matériel, et de suivi des actions de maintenance - impératif : le matériel doit être en état de parfait fonctionnement en amont de chaque phase 1 d'exposition

Veille, maintenance préventive et corrective des installations, équipements et aménagements scénographiques spécifiques expositions			Oui, avec veille journalière sur l'ensemble des équipements/aménagements de l'espace d'exposition concernée (pérenne ou non) : contrôle du bon fonctionnement des équipements comprenant relampage des projecteurs pérennes si nécessaire, identification des dysfonctionnements et détériorations éventuelles des aménagements scénographiques et équipements, information au service de la production des expositions, actions de maintenance			Pour le déclenchement des actions de maintenance sur équipements pérennes : cf. ci -avant Pour le déclenchement des actions de maintenance sur équipements et aménagements scénographiques expositions : - Cas 1: équipements dépendant des marchés de travaux expositions : actions et suivi par le service des expositions sur information préalable du TITULAIRE des dysfonctionnements - Cas 2 : matériel/équipement pérennes : par le TITULAIRE avec information préalable au service des expositions - proposition d'un outil de veille formalisé par le TITULAIRE aux services de la production/régie des expositions et d'une procédure de transmission des informations et de suivi des actions de maintenance
Exploitation et maintenance préventive et curative des dispositifs multimédia			Oui			Veille et maintenance à réaliser au préalable et pendant les phases 1-3-5 et étendue également à toute l'année avec la mise en place, suivi du bon fonctionnement des matériels au travers des interventions périodiques préventives ou curatives, déclenchement des actions de maintenance par le TITULAIRE avec information préalable aux services multimédia et de la production/régie des expositions (cf. section 10 "systèmes d'information", fonction 12 "exploitation et maintenance des équipements multimédia des expositions temporaires" du CCTP)
Fourniture, mise en place et dépose des portes (3 mezzanines) et rideaux de chantiers (mezzanines Est et Ouest)	Adaptation de l'emplacement des rideaux suivant la scénographie en début de phase + installation ponctuelles de dépose en fonction de l'avancement du chantier et de la scénographie Dépose des rideaux en fin de phase		Dépose des portes de chantier le matin du vernissage	Installation des portes de chantier en début de phase	Pose des rideaux en début de phase	Les portes de chantier devront être correctement sécurisées et verrouillées afin d'assurer la bonne fermeture de l'espace. Leur esthétique, côté plateau, devra être satisfaisante

Fourniture, mise en place et dépose des éléments de signalétique (notamment directionnelle) propre à chaque espace et à chaque changement de programmation d'exposition	Informations au public des zones de chantier, mise en place des logos obligatoires sécurité sur zone chantier	1) informations au public des zones de chantier, mise en place des logos obligatoires sécurité sur zone chantier 2) conception, fabrication et pose d'une signalétique directionnelle propre à chaque exposition afin d'orienter et d'informer le public (à localiser notamment à l'entrée de chaque exposition) à mettre en place avant inauguration de l'exposition 3) Dépose de la signalétique de chantier		Informations au public des zones de chantier, mise en place des logos obligatoires sécurité sur zone chantier	Informations au public des zones de chantier, mise en place des logos obligatoires sécurité sur zone chantier	
Livraison et évacuation des gardes corps	Livraison des gardes corps Évacuation des gardes corps	Contrôle complet et intervention ponctuelle	Intervention ponctuelle		Livraison et évacuation des gardes corps	